

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p>Procès-verbal de la séance du Conseil communal Jeudi 24 mai 2012 – 20 h 15 Cafétéria du Collège de la Planta</p>
--

Présidence	:	Mme	Rosemarie	MAGNIN
Secrétaire	:	Mme	Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M.	Alexandre	RYDLO
		M.	Vaclav	JIRICNY
Huissier	:	M.	Bertrand	FRANCFORT

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Appel
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2012
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil communal
7. Démissions – Assermentations
8. Préavis n° 16/2012 : PPA Les Glycines – Demande d'adoption du PPA et de son règlement
9. Préavis n° 17/2012 : Mise en service du réseau R 12 – Demande de crédit
10. Rapports éventuels des commissions permanentes
11. Motions, postulats et interpellations
12. Propositions individuelles et divers

1. **Bienvenue**

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil.

2. **Appel**

L'appel fait ressortir la présence de :

	37	Conseillères et Conseillers
	13	Absents – excusés
	<u>3</u>	Non excusés
Total	53	
Majorité	19	

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour doit être modifié en raison de l'adjonction au point 6 de la « Réponse à l'interpellation sur la taxe au sac ». Les points sont, dès le point 6, décalés d'un cran. Cet ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation du procès-verbal du 19 avril 2012**

Le procès-verbal tel que présenté est accepté à l'unanimité.

5. **Communications de la Municipalité**

M. André GORGERAT, Syndic

Une communication en date du 14 mai : tous ceux qui ont une adresse e-mail parmi vous ont reçu un mail de la part du greffe, concernant l'achat d'ampoules à LED. Ce mail, ne vous était pas destiné, mais destiné aux membres de la Commission qui s'est préoccupée de ce sujet et de l'utilisation de la redevance publique sur le prix du kWh. Pour votre information, comme il a été mentionné dans le Chavannes Informations, il sera offert à chaque habitant de la commune une ampoule à économie d'énergie, entre autre probablement une ampoule à LED. Si vous allez en acheter une dans les magasins, vous aurez l'honneur de les payer entre CHF 28.00 et CHF 34.00 et qu'elles nous sont offertes au prix d'un tout petit peu moins de CHF 10.00, CHF 9.85 avec la TVA. Donc, ce n'était pas principalement destiné à tous les membres du Conseil, je suis désolé s'il y eu un dérangement, mais entre autre la campagne pour la promotion de ces ampoules continuera et la distribution se fera dans le courant de l'été, ceci sera fait avec la Commission ad hoc qui s'occupe de cela.

M. Alexandre RYDLO

J'ai juste une question concernant les cartes journalières CFF. Il nous est dit en fait que le taux d'utilisations moyen, en tout cas pour l'année écoulée, était de 86.78%. J'aurais deux questions :

- Est-ce que la Municipalité a réfléchi à la manière d'écouler le restant ?

- et si oui, est-ce qu'elle fait utilisation des cartes journalières qu'elle ne vend pas, par exemple, en les offrant à des personnes nécessiteuses, à des personnes âgées qui pourraient éventuellement les utiliser ?

M. André GORGERAT, Syndic

Oui, M. RYDLO, s'ils s'annoncent, c'est volontiers qu'on va les offrir. Mais 86% de taux, on est plus haut qu'Ecublens, et que Renens. Nous avons de la chance, c'est très utilisé. On a énormément d'étudiants qui viennent les chercher également, mais on en a déjà offert : entre autre à une Conseillère communale qui n'avait pas trop d'argent, son mari hospitalisé à la SUVA à Sion. il lui a été offert pendant trois mois, à raison de deux fois par semaine, des cartes journalières pour aller le trouver. Si j'ai répondu à votre question...

6. Réponse à l'interpellation sur la taxe au sac

En date du 14 mai les Conseillers communaux ont reçu la réponse à l'interpellation sur la taxe au sac.

M. Daniel ROD

Tout d'abord, je tiens à remercier la voirie et son administration pour tout leur travail avant de remercier la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation.

Je comprends l'intérêt et le bénéfice de pousser la population au tri. Mais si la politique incitative a démontré ses effets, il faut reconnaître que la population a fait de gros efforts pour se mettre au tri de façon volontaire. Nous n'allons pas la récompenser en instituant une taxe coercitive de plus. Je le répète : le principe de la taxe incitative est antisocial car la taxe, contrairement à l'impôt, ne tient pas compte de la capacité contributive. L'impôt est plus juste que la taxe, qui est la même pour tous. De plus, la taxe incitative manque quelque part aussi sa cible, en considérant que la production de déchets résulte de la seule décision individuelle, ce qui n'est pas le cas. Il ne faudrait pas que l'effet de mode du « tout écologique » profite à ceux qui vont régaler ces nouveaux actionnaires en nous imposant ce diktat de la conscience écologique avec comme toile de fond, un record absolu de bénéficiaires à l'aide sociale dans l'histoire de ce canton. A part quelques contradictions d'un paragraphe à l'autre, je ne trouve pas une entière satisfaction quant aux réponses apportées. Toutefois, j'aurais quelques remarques à faire :

- *Vous faites allusion à un Arrêté du Tribunal fédéral de juillet 2011 : de quel Arrêt s'agit-il ? Fait-il office de loi ? Et laquelle ? Pour ce qui nous concerne, la décision du Grand Conseil vaudois, lors de la session de janvier 2006 qui dit : « Avec ou sans banque cantonale, il appartient aux communes dans tous les cas de préciser le système de financement et ses modalités dans leur propre règlement sur la gestion des déchets. » Donc, je suis tout de même soulagé que notre Conseil puisse encore décider, du moins, je l'espère.*
- *Concernant le tableau comparatif, il me semble que justement les années sont là pour pouvoir nous présenter des chiffres ou un graphique sur les points d'impôt concernant les déchets urbains sur la somme perçue des taxes forfaitaires avec les deux modèles : familles et célibataires ou à celle des entreprises, tenant compte éventuellement des résidences secondaires en fonction des charges budgétisées, afin de définir ou de redéfinir la taxe forfaitaire. Et je pense qu'un graphique sur les déchets nous serait bien utile.*
- *Vous dites dans votre réponse : « comme la taxe au sac ou au poids ne peut pas couvrir avec tous les frais de déchets urbains, il faut compenser le reste par une taxe forfaitaire. » Cela ne correspond pas à la Genèse en matière d'impôts des taxes déchets de notre commune. Chronologiquement je dirais :*
 - o *1. Les déchets urbains payés par nos impôts*
 - o *2. La taxe forfaitaire afin de compenser la perte d'impôt instaurée depuis la péréquation financière de notre commune – et je vous signale que la taxe déchets au sac ou au poids n'a jamais existé dans notre commune : là, ce n'est pas très clair.*

Si les déchets peuvent passer par les impôts, pourquoi cet Arrêté du TF devrait occasionner une augmentation soudaine par une taxe au sac, nous obligeant à des coûts supplémentaires de fonctionnement ? Et pourquoi « janvier 2013 » alors que rien n'est prêt. Avec tout le respect que j'ai pour la profession, si j'ai bien compris, un seul juge peut décider de la politique de toutes les communes de Suisse avec les conséquences budgétaires que cela peut occasionner. Il me semble que l'on veut nous faire passer par la bande, la taxe au sac. Pourquoi alors ne pas le faire directement au niveau cantonal ? J'aimerais proposer une piste de réflexion à mener qui pourrait être relayée au Grand Conseil par notre Député socialiste de Chavannes, Alexandre RYDLO, à savoir que : « la solution la plus cohérente serait de transférer les charges du traitement des déchets en amont, soit par des taxes incluses ou encore plus simple, sur la TVA... en parlant des ampoules ...remarque- type. » Avec cette solution, l'équation entre consommation et production permet de respecter sensiblement le principe du pollueur-payeur. Ce type de solution en amont est déjà en vigueur pour les piles, frigo, etc. et ampoules.

Il s'agit également de relayer une information sur le même sujet, mais en dehors de ma réponse de la Municipalité.

Je suis fier de constater que le POP fait cause commune avec les socialistes en s'opposant avec virulence à la taxe au sac. Je cite : « ...même avec la meilleure volonté du monde, un ménage qui trie ses déchets paiera en moyenne CHF 200.00 à CHF 300.00 de plus par année pour les sacs-poubelle », commente Cesla AMARELLE, présidente du parti socialiste vaudois. Ce n'est pas assez pour ceux qui gagnent plus de CHF 10'000.00 et produisent la majorité des déchets et c'est trop pour ceux qui vivent avec un revenu minimum. Sans parler du fait qu'il est bien plus facile de trier dans une grande maison avec jardin que dans un appartement exigu sans balcon. Permettez-moi, chers camarades socialistes de saluer ce message on ne peut plus clairement.

Madame la Présidente, si je peux également revenir sur les deux questions pertinentes posées par M. le Député Alexandre RYDLO qui se trouvent dans le dernier procès verbal du 19 avril 2012, afin qu'il ne se perde pas. Si M. le Député m'autorise à l'édicter. OK. Est-ce qu'on veut, dans notre commune, maintenir une taxe forfaitaire plus maintenant introduire encore une taxe au sac ? Ou est-ce qu'on veut seulement un dispositif ? Et nous n'avons toujours pas la position formelle et finale de la Municipalité concernant la taxe au sac. Je pense que toute question mérite une réponse.

J'aurais également, puisque je suis au micro, une intervention de M. Julien-Clément WAEBER concernant également la taxe poubelle.

M. Julien-Clément WAEBER, lu par M. Daniel ROD

Les gens iront tout simplement mettre leurs déchets dans la nature ou sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Ce sera un formidable progrès du point de vue écologique. Et puis, sérieusement, un seul exemple : les enfants en bas âge, imaginez combien de sacs poubelle ça fait en une année, rien que pour les couches. Pour le futur bureau du conseil, quand on sera amenés à se prononcer sur ce préavis, il faudrait ne rien mettre d'autre à l'ordre du jour.

M. Daniel ROD

J'ai presque envie de rajouter à mon compte : au lieu de mettre les déchets devant l'Hôtel-de-ville, il y en a qui penseront sûrement aux WC ou tout mettre dans les toilettes. En fin de compte, voilà, le risque étant ce qu'il est. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

Il n'y aura pas de réponse ce soir de la part de la Municipalité. Je peux juste conforter M. ROD pour lui dire que s'il pense qu'il n'avait pas compris, il n'a vraiment pas compris. On fera la définition complète de ce qui se passera dans le préavis et le

Conseil décidera, lors de la présentation du préavis auprès du Conseil communal. Mais je pense qu'il y a longtemps, qu'il y a d'autres gens qui sont très intelligents qui réfléchissent là-dessus, pas la minorité du POP dans le canton de Vaud.

M. Alexandre RYDLO

J'aimerais rebondir sur plusieurs éléments en relation avec cette réponse. Tout d'abord, je tiens à dire je n'ai pas trouvé cette réponse très satisfaisante parce ce que finalement elle élude un certain nombre de réponses, ce que je peux comprendre du point de vue politique, puisqu'on sait que la question de la taxe déchets est un élément très sensible dans le canton. Et à ce titre et pour rebondir sur la mention qu'a faite Daniel ROD concernant le Grand Conseil, il faut préciser que ni le Conseil d'Etat ni le Grand Conseil vaudois n'ont accepté de légiférer sur cette question-là puisqu'aucun parti ou aucune personne n'a eu le courage politique de venir avec des propositions concrètes et de préciser ce qui devrait être précisé.

Maintenant, concernant l'Arrêt du Tribunal fédéral, donc, puisque M. ROD a mentionné cet Arrêt du Tribunal fédéral qui fait référence au recours qu'un habitant de Romanel-sur-Lausanne a déposé en relation avec l'introduction qui était prévue par la municipalité de Romanel d'une taxe forfaitaire. Il faut dire que cet Arrêt du Tribunal fédéral, dans ses considérants, fait jurisprudence et a force de loi. Donc cela veut dire : cet Arrêt précise l'application de la Loi fédérale sur la Protection de l'environnement et introduit en fait la manière de réaliser le principe du pollueur-payeur. Donc ce que dit cet Arrêt en gros, il dit : passer par l'impôt à 100% pour financer l'élimination des déchets n'est pas légal. Pour financer l'élimination des déchets on peut avoir maximum 30% d'impôt, le reste devant être financé par une taxe au sac ou une taxe au poids proportionnelle à la quantité de déchets produite. Donc, en l'état, sur la base des considérants du Tribunal fédéral, la proposition qui veut dire « on passe par 100% de l'impôt », même si cette méthode est peut-être celle qui est la plus juste d'un point de vue d'équité en relation avec les revenus, n'est pas légale. Donc, cela veut dire que les communes vaudoises et pas simplement les communes vaudoises, mais l'ensemble des communes suisses – et cela pose un certain nombre de questions, notamment les communes genevoises, puisqu'il n'y a pas non plus de dispositif cantonal à Genève, aussi les communes valaisannes, pour prendre des communes romandes – vont devoir introduire un dispositif nouveau pour payer l'élimination des déchets, un dispositif qui passera manifestement par une taxe forfaitaire additionnée d'une taxe au poids ou d'une taxe au sac. Maintenant, pour notre commune, il est évident – et pour le canton de manière plus générale – qu'il faut une solution régionale, puisque si chaque commune adopte un système différent, on aura très vraisemblablement du tourisme des déchets.

Maintenant, la question qui se pose pour notre commune, qui dispose déjà d'une taxe forfaitaire, c'est de savoir comment, en ajoutant une taxe au sac - ce qui a l'air d'être le cas si j'en comprends plus ou moins les grandes lignes de la réponse de la Municipalité - c'est de savoir si on peut accepter ou non, d'ajouter une taxe au sac sur une taxe forfaitaire qui ne bougerait pas. Alors, à titre personnel, je pense qu'on ne doit pas faire cela. Pourquoi ? Parce que je ne pense pas qu'on puisse accepter pour une commune comme la nôtre que les gens voient leur montant, payé chaque année pour les déchets, être quasiment doublé si on en fait un rapide calcul. Donc, je pense que la Municipalité, dans ses réflexions, si elle part sur le principe d'une taxe forfaitaire additionnée avec une taxe au sac, se doit de réfléchir à comment diminuer, déjà dès le départ, la taxe forfaitaire. Cela, je crois que c'est un élément qui est essentiel, d'autant plus si on en regarde la structure de la population chavannoise, je pense qu'il y a un certain nombre de familles qui sont dans des limites au niveau de rémunérations, qui n'ont pas forcément toujours les moyens de tourner correctement et de clore les fins de mois dans des conditions honorables. Je pense qu'on a une sérieuse réflexion à faire, car je verrais très mal une introduction au 1^{er} janvier ou à la suite de la votation du Conseil communal l'introduction d'une taxe forfaitaire maintenue à son niveau actuel, à savoir CHF 110.00 pour une personne individuelle ou CHF 220.00 pour un ménage

plus encore une taxe au sac. Voilà, peut-être pour préciser certains éléments ; et c'est vrai que j'aurais préféré que ce soit le Grand Conseil, respectivement le Conseil d'Etat qui vienne avec leurs propositions cantonales pour éviter de multiples et moult départs dans les différents conseils communaux sans que tout le monde ne soit satisfait, tout en précisant, je pense que dans chaque solution, il n'y aura jamais de solution parfaite.

M. Bernard RICKLI

Concernant cette taxe poubelle, je vais répondre à M. ROD. Je pense que d'abord, le citoyen, peut-être qu'en introduisant toutes ces taxes, va peut-être faire amende honorable, trier un peu, faire attention dans sa consommation. Par exemple les couches-culottes, puisqu'on en a parlé, je pense que ce serait peut-être un bon moment de revenir à la couche en tissu ! Eh oui ! Je suis désolé. Moi j'ai eu mon enfant, il avait des couches et puis on les lave et puis on les utilise pendant toute l'année.

M. Franco TEODORI

Puisqu'on est tout simplement au stade des réflexions pour que la Municipalité puisse préparer son préavis. Il faudrait aussi imaginer, penser à des choses qui sont peut-être très terre-à-terre, dans le sens dans la commune il y a un certain nombre de poubelles, comment faire pour éviter qu'ils ne deviennent des espèces de dépotoirs communautaires. Qu'est-ce qu'on en fait des déchets que les gens jettent à droite et à gauche ? J'ai la chance d'habiter à côté du Collège de la Planta et je peux vous assurer qu'il y a pas mal de déchets, donc des cannettes en aluminium, des bouteilles en PET qui sont balancées à droite à gauche du chemin qui mène au Collège de la Planta et puis encore une fois, M. RYDLO a parlé de la taxe forfaitaire qui s'est maintenue, peut-être aménager en fonction, la taxe au sac qui, apparemment est devenue une chose inévitable. Et puis il y a quelques Conseils de cela, vous avez parlé la Municipalité d'une histoire de mettre des éco-points. Donc, des containers pour l'entreposage différenciés des déchets. Or, il y avait aussi, lors de cette séance question que cela est quelque chose qui devrait être financé par les habitants, donc l'emplacement de ces éco-points. Alors, il s'agit de voir : dans un certain sens, si je comprends bien l'histoire, la présence de ce système de ramassage des déchets impliquerait qu'il n'y aurait plus ou pas tout à fait, de ramassage individuel des poubelles au pied des maisons. Cela veut dire que les services, à mon avis, diminueraient et en plus, cela coûterait plus cher. Alors, ça c'est quelque chose qu'il faudrait peut-être réfléchir dans la globalité lors de votre réflexion. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

Je crois qu'il vous faut arrêter de faire une fixette. Sérieusement. Il y a un gros problème. Alors promenez-vous, allez à pied dans la commune, allez regarder les éco-points qu'on a mis en place. On vient d'en mettre en place en face de l'Hôtel-de-Ville, financés par les promoteurs du bâtiment, les Retraites Populaires. Ils ne sont pas encore en service, ils sont couverts, ils y sont ! A aucun moment, la Municipalité a dit : « cela va coûter plus cher, ça va être ci, ça va être ça ». Ou vous nous laissez faire notre travail et vous attendez le préavis et il faut juste arrêter de fabuler sur plein de choses et anticiper ce genre de choses, vous pouvez. En l'occurrence, je peux juste vous dire que depuis trois jours, le préavis de Lausanne est prêt. C'était les plus réticents dans le canton avec Renens et leur préavis est prêt. Je suis juste surpris quand même qu'à Chavannes on arrive à ça. Vous attendez de voir ce qui sera mis en place. C'est quelque chose qui doit être calculé et qui sera calculé au plus proche de ce qui doit être fait et c'est tout. Vous attendez et tout ira bien.

M. Daniel ROD

Si on dérange M. le Syndic, il faut juste qu'il nous le dise, parce que si on ne peut plus débattre d'un sujet aussi important à ce micro, même avant le préavis, il faudrait savoir. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Je crois effectivement qu'il nous faut savoir raison garder. Je crois que la question de la taxe déchets est un élément essentiel. Cela fait une dizaine d'années que c'est une thématique sensible dans le canton, on le voit encore ce soir dans le Conseil communal. Par contre, je reste convaincu que les débats d'idées, même si on n'est pas toujours tous d'accord les uns avec les autres sont essentiels dans la vie démocratique d'une commune, d'un canton et d'un pays.

7. Communications du Bureau du Conseil

- En date du 6 décembre dernier, ce conseil a fait un don de CHF 400.00 à l'Association « Les familles du Quart-Monde » de l'Ouest lausannois. N'ayant rien reçu de leur part, Mme la Présidente s'est adressée à cette Association pour s'assurer que ce don lui était bien parvenu. Nous avons reçu un courrier de remerciements le 16 mai 2012 précisant entre autre qu'un remerciement nous avait bien été adressé dans les temps (9 janvier 2012), mais à une mauvaise adresse.
- Le 26 avril 2012, nous avons reçu un courrier du Président du Grand Conseil. Il nous invitait à une soirée d'informations et d'échanges le mardi 22 mai dans la salle du Grand Conseil au Palais de Rumine. Thématique: les compétences des commissions de gestion et des finances au niveau fédéral. Mme la Présidente et Mme Danielle Menoud, secrétaire, se sont rendues à cette soirée qui fut fort intéressante. Pendant les échanges, il a beaucoup été discuté des droits de ces commissions par analogie au niveau cantonal et surtout communal. On trouve ces droits dans le fascicule « aide-mémoire pour les municipalités vaudoises » en page 14 et 15. Il donne aussi les documents et les renseignements auxquels peuvent avoir accès les commissions de gestion ou de finance. Vous trouverez ces informations sur le site www.vd.ch/themes/territoire/communes . Ce site est une mine d'informations.
- Suite à la nomination de Mme SCHAAF JEANLOZ et de M. PHILIPPOZ dans une commission où eux-mêmes et/ou leurs conjoints ont fait opposition a posé questions et remarques, Cette nomination a été faite car le bureau n'avait pas connaissance de ces oppositions. La question qui s'en est suivie : « Est-ce légal de nommer ces personnes dans ces commissions ? » Afin de planifier et de maintenir la nomination des commissaires dans les commissions dans le respect de la loi, j'ai pris un avis de droit auprès du SeCRI.

La question suivante a été posée :

Est-ce qu'un Conseiller qui a fait opposition à un plan de quartier peut faire partie de la commission du préavis dudit quartier ?

Réponse de M. CHEMOUNY, responsable au Bureau du SECRI

Je vous confirme par écrit ma réponse de ce matin : il n'y a pas d'objection légale à ce qu'un Conseiller qui a fait opposition à un plan de quartier puisse faire partie de la commission du préavis dudit quartier. Après tout, il est assez habituel qu'une commission soit représentative des différents partis et courants d'opinions qui existent au sein d'une assemblée. La réponse ne peut être plus claire. D'autre part, si déontologiquement la présence de ces commissaires dans les préavis où ils ont fait opposition dérange ce Conseil, alors il faut revoir le règlement du Conseil communal chavannois.

M. Serge PHILIPPOZ

Je me sens concerné par cette information. Il est de mon devoir de vous donner une explication : En réalité, je n'ai pas fait opposition au préavis concernant le PPA des Glycines, j'ai émis une observation. Cette observation a été transmise à la Municipalité. La Municipalité m'a convoqué, nous avons discuté. Elle m'a fait une proposition, j'ai accepté la proposition. Je leur ai demandé de ne pas faire apparaître cet élément dans le préavis puisque, s'agissant d'une observation et où une entente est intervenue,

l'affaire était réglée. Légalement, apparemment, il n'est pas possible de faire disparaître une observation d'un préavis. Je vous rappelle juste pour votre information la différence entre une observation et une opposition. Une opposition ouvre une voie de recours, une observation ne l'ouvre pas. Donc, pour ce qui me concernait, comme il y avait plusieurs mois que l'affaire était réglée, il me paraissait tout à fait normal de pouvoir siéger dans cette commission, je me sentais parfaitement délié de tout engagement vis-à-vis de ce préavis. Merci de votre attention.

8. Démissions – Assermentations

Le bureau n'a aucune démission ni assermentation à ce jour.

9. Préavis n° 16/2012 : PPA Les Glycines – Demande d'adoption du PPA et de son règlement

M. Bernard RICKLI nous lit les conclusions du rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis avec deux amendements :

1^{er} amendement : ajouter au préavis «de prendre toutes les mesures utiles afin de limiter la circulation motorisée aux seuls besoins locaux. »

2^{ème} amendement : modifier le règlement du plan partiel d'affectation Les Glycines, article 11, Constructions nouvelles 3) Premier point : périmètre A : R+ 2 + attique avec diminution de la surface de plancher en conséquence ; subsidiairement d'apporter sur les plans les corrections inhérentes à cette modification.

Discussion sur le 1^{er} amendement

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je vais vous demander de refuser cet amendement au nom de la Municipalité. Non pas parce que nous sommes contre cette proposition – au contraire, nous souhaitons limiter la circulation, c'est clairement dit dans la réponse que nous avons fournie dans l'interpellation de M. PHILIPPOZ – non pas parce que nous ne voulons pas faire de mesures concrètes : je vous signale que d'avoir placé des obstacles et un parking alterné gauche-droite à la Rue Centrale est une mesure concrète qui diminue le transit ; que d'avoir mis le nord des Glycines en sens unique, limite également le transit, donc nous ne sommes pas sans rien faire et nous allons continuer à le faire. Et je ne vous demande pas de refuser cet amendement parce que nous n'avons pas envie de continuer cette réflexion. Au contraire, nous confions l'étude des flux de circulation et c'est quelque chose dont on se préoccupe tout le temps et pour tous les quartiers. Non. Nous allons vous demander de voter contre cet amendement, parce que simplement il est hors-sujet. Il est hors-sujet parce que lorsque vous faites un amendement, il doit correspondre à un article du règlement ou au plan qui est proposé. Alors ce n'est pas le cas. Vous ne contestez pas un article comme par exemple, j'ai noté l'article 23 : distance minimale entre immeubles : 6 mètres. Alors vous pouvez dire : « Non, ce n'est pas assez, on veut 7 mètres ». Ça, c'est un amendement qui est recevable. Mais celui-ci ne l'est pas. Il ne concerne pas le plan d'affectation partielle que l'on vous propose. Donc je vous demande de voter NON. Mais on a bien entendu ce que vous vouliez et la proposition de la Commission est un vœu que nous entendons. Merci.

M. Serge PHILIPPOZ

Qu'est-ce que vous avez compris de cette explication de la Municipalité ? « Oui, nous sommes d'accord avec le principe-même qui est évoqué dans l'amendement, mais il ne faut pas l'accepter parce que, finalement, ce n'est pas de la Municipalité qu'il émane. » C'est comme-ça en tout cas que je l'ai compris. Revenons aux faits. La Commission souhaite qu'une réflexion globale soit engagée pour chaque préavis concernant des plans de quartier. On commencerait par celui-ci, pour faire en sorte

que la Commune et ses nouvelles habitations soient pris en considération au niveau du bien-être et de la qualité de vie. Cet amendement, il est hors-sujet selon la Municipalité, pas tout à fait si j'en crois le contenu du préavis, puisqu'il y a eu une réponse de la Municipalité à cet effet. Donc j'en déduis que le Conseil communal, en acceptant cet amendement, va donner un signe fort à la Municipalité, il va lui dire « Municipalité, nous sommes d'accord maintenant que vous fassiez un premier pas en vue d'une diminution du trafic, en vue d'une création dans des quartiers d'habitation de zone, je dirais où il fait bon vivre ». Et cette Municipalité semble refuser la main que lui tend le Conseil communal. N'y a-t-il pas là une certaine forme d'inadéquation entre ce que souhaite la population et ce que vous propose la Municipalité ?

Je me permets de solliciter de votre part et pour l'acceptation de cet amendement, ce qui nous permettrait de combler une première lacune en terme de gestion des trafics et puis de donner un signal aussi pour les futurs - que ce soit plans de quartier ou plans d'affectation - et que la notion de trafic soit incluse. Accepter ce préavis avec cet amendement, c'est marcher main dans la main avec la Municipalité, en tout cas dans ses intentions.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Désolé de ne pas avoir été suffisamment clair. Je vous demande de refuser cet amendement, parce qu'il ne fait pas partie du plan d'affectation partiel. Voilà. Lorsque nous avons reçu la lettre de M. PHILIPPOZ, nous aurions eu le choix de dire : « ça ne fait pas partie de ce plan partiel » donc on n'en discute même pas. Ça nous a paru quelque chose de peu intéressant comme démarche. Donc, nous avons décidé d'expliquer ce que nous faisons par rapport au flux de circulation et on a décidé aussi de mettre cette réponse dans le préavis – que le Conseil communal sache qu'on ne regarde pas que la petite zone verte, mais un petit peu autour quand même. Voilà. Mais je maintiens la demande de la Municipalité que vous refusiez cet amendement. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Je dois dire, je suis en peu emprunté, n'étant pas juriste, je ne peux ni dire de qui de la Municipalité ou de M. PHILIPPOZ, effectivement de la Commission, a raison. Fondamentalement, sur le fond de la proposition de l'amendement, je crois effectivement que la Municipalité doit dès maintenant et donc pour les plans des prochains préavis qui nous sont présentés, tenir compte de la problématique de la circulation interne aux riverains de la commune et celle dite « de transit » qui pose, sur certains axes de la commune, un nombre de problèmes croissants. Et si on commence à développer des plans de quartier aussi importants que ceux qui sont prévus actuellement ou qui sont prévus à l'avenir, je pense qu'on aura de plus en plus de problèmes.

Maintenant pour revenir à la proposition : faut-il ou non maintenir, accepter ou refuser cet amendement, c'est un peu difficile. J'entends bien la Municipalité qui nous dit que le fond ou le principe qui est proposé par ce premier amendement n'est pas totalement lié au préavis, même si la problématique de l'amendement concerne aussi ce préavis, mais concerne finalement un certain nombre de préavis que nous avons déjà acceptés par le passé et que nous serons peut-être amenés à accepter ou à refuser ou à modifier dans l'avenir. Par contre, le principe-même ou le fond du problème qui est évoqué par cet amendement pourrait, à mon sens, faire soit l'objet d'un postulat ou d'une motion. Donc, je me demande si M. PHILIPPOZ ou si les membres de cette Commission ne seraient pas plutôt ... s'il ne serait pas plus judicieux de déposer plutôt une motion ou un postulat qui va dans ce sens et qui, si j'en comprends bien l'avis de la Municipalité, serait de l'avis de l'accepter. Donc, j'invite à faire la réflexion relativement rapide parce que, comme j'ai dit, je suis emprunté pour dire qui a raison, est-ce que c'est la Commission ou est-ce que c'est la Municipalité ? N'étant ni juriste, ni préfet du district, ni membre du Service des communes, donc je serais emprunté de dire oui ou non.

Mme la Présidente demande au Conseil Communal, notamment à M. PHILIPPOZ, s'il a besoin d'une pause de 5 minutes pour une réflexion.

M. Serge PHILIPPOZ

Je ne vais pas abuser de ce micro sur cet objet-là. Concernant la motion, moi, je me pose la question : Faut-il en faire une ? Il y en a déjà 2 qui sont pendantes et qui n'ont encore jamais reçu de réponse : une de 1998 et une de 2003. En déposer une troisième pour être toujours sans réponse, je ne vois pas tellement l'intérêt.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je ne suis pas d'accord, encore une fois, qu'on entende qu'on n'a pas répondu aux motions de 1998 et de 2003. Les choses sont faites.

Les choses se passent et pour chaque plan de quartier, chaque fois, nous devons faire une étude de circulation. C'est une obligation du Canton, on doit transmettre cette étude et donc les choses se font très régulièrement concernant les flux de circulation.

M. Michel GRAND

Je comprends bien l'avis de M. ROCHAT, mais où j'ai un tout petit peu du mal à comprendre, c'est que dans le préavis, nous avons le préavis du Service territorial dont les Services des routes, de l'environnement et de l'énergie qui donnent des avis. Donc un amendement qui concerne la circulation routière me paraît tout à fait adapté.

M. Pascal LANG

J'aimerais comprendre pourquoi la Municipalité s'oppose avec une telle violence et fait de la procédure pour un simple amendement somme toute logique et sur lequel nous sommes tous, finalement d'accord.

M. André GORGERAT, Syndic

La Municipalité ne s'oppose pas du tout avec violence. Absolument pas. Si vous acceptez cet amendement, le préavis va à la poubelle. On a dépensé CHF 180'000.00 d'études. On ne peut pas amender quelque chose qui a passé auprès du Canton. Cela veut dire qu'on va donner à notre mandataire à refaire le préavis, refaire les études de circulation, refaire le tour de tous les services du canton, le remettre à l'enquête publique et repasser devant le Conseil communal après. C'est le seul motif que nous avons. C'est essayer d'éviter de perdre 2 ans, 2 ½ ans et d'environ CHF 300'000.00.

M. Daniel ROD

Simple question : pourquoi est-ce qu'on n'en a pas parlé avant ? Puisqu'on ne peut plus revenir sur quoi que ce soit ou qu'au prix fort...

M. Alexandre RYDLO

Peut-être pour répondre juste à deux éléments par rapport à la question de M. GRAND, il faut savoir que les projets sont envoyés au Canton et le Canton prend position et rend un avis à la Municipalité. En règle générale, c'est plutôt des injonctions, donc la Municipalité les prend en compte et adapte le préavis en conséquence. Les documents qui sont annexés au préavis sont des informations à titre supplémentaire, pour mieux comprendre les enjeux et comprendre ce que le Canton a proposé et voir si la Municipalité en a tenu compte. La Municipalité aurait pu répondre à ma place, soit dit en passant, pour répondre à cette question, mais je le fais bien volontiers aussi.

Maintenant, par rapport au fond à la problématique, le Syndic a effectivement mentionné un élément qui est assez évident. C'est vrai que si on amende un préavis sans le faire dans les règles, on va repasser par une procédure relativement complexe qui est celle de la soumission du préavis à l'ensemble des services concernés. Par contre, et là je reviens alors cette fois de manière plus précise et avec ma proposition qui est celle du dépôt d'un postulat ou d'une motion relative à cette problématique, quand bien même je suis aussi bien conscient qu'il y a peut-être des éléments qui n'ont

pas été totalement ou partiellement implémentés dans le cadre des deux motions qui avaient été déposées en 1999 ou 1998 suivie de 2003 si je ne me trompe pas et qui ont trait à la circulation. C'est vrai que la circulation est et constituera un problème récurant à l'avenir. Je sais que la Municipalité se fait déjà 2, 3 réflexions sur cette problématique-là. Il y a un certain nombre d'éléments qui vont certainement encore arriver dans les prochains mois, notamment des préavis peut-être pour des zones 30 km/h, on en a déjà débattu à plusieurs reprises au sein de ce Conseil de manière, certes, relativement rapide et pas, sur le fond, de manière très poussée. Mais je reste convaincu que ce sont des réflexions qui existent actuellement, qui vont être développées par la suite et peut-être que la Municipalité pourrait rassurer les personnes concernées ou qui ont développé suffisamment souvent ces questions-là pour peut-être tendre vers des dépôts d'un postulat ou d'une motion. Voilà.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Alors comme le mentionne la réponse à M. PHILIPPOZ, nous avons clairement pris position sur le fait que nous voulons ne pas en rester là. Simplement que nous ne voulons pas, aujourd'hui, décider quelles mesures. Encore une fois, beaucoup d'études sont faites et on réagit par rapport à ces études. Je veux encore simplement dire que ce quartier est privilégié, actuellement, même si on y enregistre un transit qui est près de la moitié des véhicules, c'est quelques centaines par jour ... imaginez les gens qui habitent au bord du Tir-Fédéral, voire de l'autoroute. Merci.

M. Franco TEODORI

On pourrait peut-être m'expliquer davantage ce qu'a dit M. le Syndic tout à l'heure comme quoi même une phrase aussi peu contraignante que celle de l'amendement, c'est-à-dire de « prendre toutes les mesures utiles afin de limiter la circulation motorisée aux seuls besoins locaux » pourrait faire capoter complétement le préavis auprès du Canton où que ce soit. Il me semble que la diction de cette phrase, c'est simplement un vœu, c'est une incitation à une réflexion, des choses comme ça, je ne vois pas une contrainte. Cette phrase-là ne dit pas : « Vous fermez cette route, vous ouvrez la circulation ici ou ailleurs ou vous ne permettez pas aux voitures d'entrer dans le site du plan partiel d'affectation ». Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

Je suis fort surpris, M. TEODORI, que comme architecte, vous ne saviez pas ça. Quand on modifie un PPA, quel qu'il soit, quelle que soit la phrase qu'on met dedans, ce n'est plus le PPA et le papier qui a passé dans tous les services du canton. C'est-à-dire que vous devez le repasser. C'est tout. Quel que soit. Par contre, vous avez dit quelque chose qui est très intelligent, que cela ne devienne pas un amendement, mais un vœu. Si c'est un vœu du Conseil de maintenir cette phrase, de transformer cet amendement en vœu, ce sera nettement plus favorable que de laisser l'amendement.

M. Bernard RICKLI

Je veux juste faire une remarque à M. le Syndic, quand il a parlé d'un préavis, qui partirait à la poubelle. Alors si dans les préavis, on ne peut pas contester telle ou telle chose, alors à quoi ça sert de déposer des préavis auprès du Conseil communal ? Et puis pour classer la chose, je vais demander 5 minutes de suspension de séance pour discuter avec les membres de la Commission.

5 minutes de suspension sont accordées afin de laisser la Commission délibérer.

M. Bernard RICKLI

La Commission s'est réunie quelques minutes. Elle a décidé que si le présent amendement n°1 n'est pas accepté, on demande l'abandon du présent préavis et l'annulation de ce préavis. Merci.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Alors le retrait d'un préavis de la Municipalité revient bien-sûr à la Municipalité et pas au Conseil communal. Vous ne pouvez pas prendre une position semblable. Merci.

M. Bernard RICKLI

Je modifierais par le rejet pur et simple de ce présent préavis.

M. Alexandre RYDLO

Je pense que cette position de la part de la Commission est quand même relativement forte. On parlait tout à l'heure de violence... A mon avis, elle va un peu au-delà de ce qui est acceptable. Pour trouver un compromis et manifestement puisqu'il n'y a pas cette volonté au sein du plénum de déposer un postulat ou une motion, je m'engage personnellement à déposer un postulat ou une motion sur cette question-là. J'en discuterai fort volontiers avec les personnes qui sont concernées ou qui se sentent concernées par cette problématique plutôt que d'aller vers un refus ou un rejet pur et simple de ce préavis. Je reste convaincu, comme je l'ai dit, les questions de transfert, les questions de transit, les questions routières sont des éléments importants que l'on doit traiter. Comme j'ai dit, je pense que la Municipalité, j'en ai la pleine conscience, enfin disons, j'en ai l'impression et conscience qu'il y a un certain nombre de problèmes que l'on doit régler, pas simplement avec des propositions qui émanent que de la Municipalité, mais aussi avec les personnes concernées et je vous propose alors dans ce cas-là de refuser l'amendement tel qu'il a été proposé par la commission, de manière à ce qu'on puisse continuer dans le traitement de ce préavis et en échange, comme je l'ai dit, je m'engage à déposer un postulat ou une motion parce que j'estime qu'on irait vers un blocage qu'à mon avis n'a pas raison d'être et quand bien même je suis tout à fait conscient qu'il y a des problèmes à régler et qu'il s'agit de trouver des solutions à ces problèmes. Voilà.

M. Manfred DE DIESBACH

Je pense qu'il est de la compétence de la Municipalité d'éventuellement soit de retirer momentanément ce préavis, éventuellement de le reporter si la Municipalité y voit des objections lors de ses amendements, c'est une possibilité qui relève de ses compétences, je suppose. Merci.

VOTE : Amendement n°1 du Préavis 16/2012 : ajouter aux conclusions du préavis «de prendre toutes les mesures utiles afin de limiter la circulation motorisée aux seuls besoins locaux »

OUI : 11

NON : 16

Abstentions : 7

L'amendement n°1 du préavis 16/2012 est refusé à la majorité.

Discussion sur le 2^{ème} amendement

Il est proposé de modifier le règlement du plan partiel d'affectation « Les Glycines ». Article 11 : Construction nouvelles – 3) – Premier point : Périmètre A : R+ 2+attiques, avec diminution de la surface de plancher en conséquence, subsidiairement d'apporter sur les plans les corrections inhérentes à cette modification.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je vais vous demander, au nom de la Municipalité, de refuser cet amendement pour plusieurs raisons. La première c'est que l'étude qui a été faite est une analyse fine faite par un bureau d'architectes qui a tenu compte de la volumétrie, qui a tenu compte de l'occupation du sol et c'est vraiment un travail de professionnel qui aboutit à cette proposition pour ce périmètre A.

Deuxième chose : le chiffre indiqué dans le rapport de la Commission est inexact. Ce n'est pas 200 m² que vous supprimez, mais beaucoup plus; pratiquement le double. Il faut bien comprendre que quand vous lisez sur le plan du périmètre A un 200 m² ce n'est pas 200 m² par étage, mais c'est 200 m² par bâtiment; et ceci est clairement

explicité dans le règlement. Donc, si on prend le total de la surface de plancher qui est indiqué sur ce plan, c'est-à-dire un peu plus de 1'600 m² et qu'on le divise par 4 étages, donc le rez + 3 + l'attique qui correspond à 50% d'un étage, si on le divise par 4 ½ ça nous fait 360 m² d'étage de perdu et pas que 200. Donc ce n'est pas minime comme suppression.

Troisième chose, par rapport à ce périmètre, il vous faut bien comprendre que contrairement à - et là aussi ce que dit le rapport de la Commission - il ne s'agira pas d'une barre d'immeubles qui va venir sur ce périmètre, mais que l'on va construire 2 ou 3 immeubles et vous avez ceci à la page 2, vous avez des propositions qui sont faites avec... aucun architecte ne peut vous proposer un seul immeuble parce qu'il n'aura pas sa surface de plancher, mais il pourrait diviser ces 360 m² par 2 immeubles, donc d'avoir 2 fois 180 m² au sol ou par 3 immeubles, ce que vous voyez là, ce qui ferait 3 fois 120 m² au sol. La surface totale de ce périmètre A est d'à peu près 900 m², donc en en construisant 360 m², on nous laisse 2/3 de libre. Donc on n'a pas du tout l'aspect d'une barre qui serait là le long du chemin des Glycines.

La raison suivante, c'est que nous sommes ici dans la limite inférieure que ce que nous demande le SDOL et ce que nous demande l'Etat de Vaud, par rapport à l'occupation que l'on doit avoir du sol. La limite qui nous est demandée, c'est d'avoir 100 habitants ou emplois par hectare; et nous sommes à cette limite-là, cette limite inférieure. Donc si nous diminuons le nombre de m², clairement nous serons en dessous de cette limite. Et là, il est très probable que l'Etat nous dise « Non, non, ce n'est pas assez densifié. » Et là, c'est clair que notre idée d'ici, dans un secteur aussi bien placé par rapport aux transports publics, c'est que l'on puisse s'offrir cet endroit-là à quand même un peu plus de personnes que dans des villas individuelles. Si vous diminuez d'un étage, vous diminuez clairement le potentiel constructible et donc vous diminuez la valeur et cette valeur appartient à la commune. Donc on n'a pas seulement à juger notre confort personnel, mais dire : « On a une surface qu'on veut mettre à disposition pour des locataires et ça va rapporter quelque chose à la commune ». Comme vous l'avez lu ou l'avez entendu dans le rapport de la Commission, l'idée, c'est de garder ces terrains à la Commune, donc qui vont rapporter une location et qui vont rapporter l'imposition des locataires. Et là, de nouveau, si on diminue ce qui est faisable, on diminue la location possible, on diminue les impôts qu'on va recevoir de la part des locataires. Donc là, il y a carrément un obstacle financier important, ce n'est pas simplement de l'esthétique.

Argument suivant : quand même – et c'est quand même quelque chose de très important pour un Conseil communal – c'est dire que cette zone-là, on veut la dédier à des loyers qui soient des prix raisonnables et ça été clairement redit dans le rapport de la Commission. Donc là aussi on essaie de donner cette occasion d'avoir un loyer modéré à plus de personnes et pas essayer d'en avoir le moins possible.

Je terminerais par l'argument qui tue : si vous acceptez cet amendement, le préavis devient inacceptable. Je suis désolé, mais c'est la même chose qu'avant, le Syndic l'a dit trop vite, mais c'est le cas vraiment, là vous avez clairement fait un amendement sur un article de règlement, vous avez le droit de le faire, mais s'il est accepté, tout ce qui a été fait devient caduque et nous devons recommencer par les enquêtes préalables etc... tout ce qui a été dit avant. Donc ce n'est pas rien. On a cité tout à l'heure le prix qu'il faut payer pour avoir un plan partiel d'affectation et c'est des arguments qui doivent entrer en ligne de compte. Je vous remercie.

M. Franco TEODORI

Apparemment, la Commission s'est plantée sur toute la ligne. Apparemment, on n'a pas su analyser ce qui était la règle après cette affectation. Apparemment, on était complètement à côté de nos pompes quand on a commencé à analyser le pourquoi du comment les choses ont été faites. Apparemment, tout ce qui est proposé là, ce qui est dit, c'est bien. Je ne suis absolument pas d'accord avec ça. C'est un préavis dans lequel il y a des éléments d'urbanisme et d'architecture ... d'urbaniste, pas d'architecture, ce sont des éléments d'urbanisme que je ne peux pas comprendre et

que je ne peux pas cautionner. Si la chose ne peut passer que sous cette forme, je vous invite à refuser ce préavis. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Une fois de plus, on revient sur la question juridique, cette fois, c'est avec une question de fond qui est différente. Là, la question précédente, c'était le transit, le transport, les axes routiers, donc des questions qui dépassaient le cadre pur et simple du seul plan partiel d'affectation, mais qui a des conséquences sur l'ensemble de la Commune, d'une certaine manière. Ici, on parle finalement d'architecture. Alors, je ne suis pas non plus architecte, je suis conscient que la demande de la Commission de l'amendement, c'est de réduire d'un étage le volume constructible. Maintenant, il m'est difficile d'apprécier profondément les conséquences effectives de la réduction d'un étage où le maintien d'un seul étage. Si on avait parlé d'une construction de 15 ou 20 étages pour la réduire à une construction de 5 étages, là, je peux comprendre l'impact et je peux notamment comprendre l'impact sur le quartier, qui est un quartier relativement fait de constructions assez diverses. Si on regarde la structure de la commune, on n'a pas vraiment de quartier qui est hyper structuré ou on va dire construit de manière très très logique, puisque c'est des constructions qui ont été faites avec l'évolution du temps, on a des petites maisons par moment, on a des fois des grandes barres d'immeubles et des fois on a des constructions qui sont un peu plus petites comme celles qui a actuellement en face de l'Hôtel de Ville, on a 4 étages + un rez. Donc maintenant, peut-être que les architectes dans ce Conseil communal pourraient nous faire un peu plus de commentaires sur, parce que finalement, quand j'entends M. TEODORI s'exprimer sur la question, il nous dit « des éléments architecturaux que je ne peux pas accepter ou cautionner », j'aimerais comprendre lesquels, précisément. Alors là j'invite les gens à s'exprimer et respectivement aussi peut-être la Municipalité à nous donner son avis sur la question architecturale.

M. Franco TEODORI

Je vais vous parler un tout petit peu comme je ressens ce quartier – on est dans un quartier dans lequel il y a : au Nord : le temple. Toute la partie Est : il y a les maisons ouvrières le long de la rue Centrale, il y a l'usine Perrier. Si vous regardez les gabarits qui sont dans cette portion du territoire, nous avons un rez + 2 + des combles. Pour chercher des éléments qui sont de taille plus importante, il faut aller à Ecublens, qui sont de l'autre côté du chemin des Glycines ou bien la tour là où il y a la Migros. Ce sont des constructions qui sont récentes, bien plus anciennes que les maisons qui sont dans ce quartier et qui sont en rupture avec les gabarits propres à cette zone. Ce sont des architectures élevées, de certaine taille, masse et sont des éléments qui ont été faits dans les années 1960 – 1970, dans lesquelles il y a eu une forte poussée immobilière. Or, maintenant, la Municipalité nous dit « le SDOL nous impose une certaine densité ». Actuellement, la zone dont on parle est en 04, c'est-à-dire dans la zone de faible densité, équivalente à zone « Villas ». Dans le préavis, on arrive à 08, donc le double. C'est quelque chose qui ressemble à la zone urbaine qui est limitrophe aussi dans notre règlement de construction de la Commune. Maintenant, si on enlève un étage à ce bâtiment A, c'est tout simplement parce que l'idée de la Commission par rapport au fait de baisser d'un étage dans le périmètre A, c'était d'uniformiser, d'homogénéiser, d'adapter davantage et d'avoir plus de cohérence à l'intérieur du PPA et à l'intérieur du quartier qui est sur la Commune plutôt que faire référence à l'immeuble d'en face qui est sur Ecublens. C'était un argument qu'il nous a paru important de mettre en évidence. Dans le préavis il est cité quelque part que 08, c'est le maximum qui va être fait, mais il n'est pas indiqué un minimum. Donc enlever un étage à ce périmètre, il ne me semble pas que ce soit quelque chose qui soit une catastrophe pour ce qui est de la densité d'habitation de Chavannes. Et puis je suis sûr que dans l'idée du SDOL de dire « on doit densifier », ce n'est pas densifier n'importe où et n'importe comment. Alors encore une fois, si on ne peut rien faire par rapport à cette modification du règlement du PPA, je vous demande franchement qu'est-ce qu'on

peut faire ? On nous demande voter des préavis, apparemment on nous demande de dire « OUI » au préavis tel qu'il est. Est-ce qu'on sert encore à quelque chose ? Merci.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je remercie M. TEODORI pour ses 2 interventions. Je suis un fervent partisan de la démocratie et je vous assure que je vous autorise à voter pour cet amendement. Simplement, je vous demande le contraire. Mais si vous décidez que cet amendement est juste, OK, allez-y ! Ce n'est pas simplement une connotation en disant « Voilà, ce sera plus joli... ». Ça a un coût très important pour la Commune. Et ça, on est obligé d'en tenir compte.

A propos de la taille des bâtiments, vous oubliez quand même qu'il y a un immeuble à 5 niveaux à Préfaully, juste à côté. Vous oubliez que face à l'église qui est effectivement pas très haute - en tout cas on ne va pas habiter à côté du coq – il y a 2 immeubles qui ont cinq étages. Au-dessus du Parc Pidoux tout à côté, il y a un immeuble qui fait 9 étages, sans compter la Citadelle avec ses 15 étages. Et visuellement, quand on est sur place, par rapport à où seront construits ces immeubles avec 4 niveaux + attiques, vous avez visuellement cet immeuble d'Ecublens. On ne peut pas l'oublier, même s'il est sur Ecublens, même s'il y a une rue qui sépare, vous ne pouvez pas ne pas le voir. Donc l'idée qui avait été proposée dans le 47 OAT, c'est d'essayer de faire une courbe harmonieuse en partant de ces 7 niveaux d'Ecublens en descendant sur les maisons ouvrières et en remontant un peu plus loin. Ça me paraissait bien. Là on propose alors beaucoup plus une cassure. Autant on se casse la figure contre le bâtiment d'Ecublens. Et on ne peut pas l'ignorer, ce bâtiment d'Ecublens. A part ça, il reste la possibilité à la Municipalité de réagir par rapport à la proposition qui sera fait lors du permis de construire. On a un promoteur ou 2 ou 3 qui va nous proposer des projets, peut-être que des immeubles n'auront pas 4 niveaux + attiques. Ça, ce sera après à la Municipalité de dire : « On accepte ce projet ou bien non, faites quelque chose de mieux. » Merci

M. Daniel ROD

Bon, je ne suis pas architecte non plus, mais je pose une question toute simple : la parcelle 1 et 2 dont le propriétaire est la commune de Chavannes, supposons qu'un étage soit supprimé, y aurait-il des conséquences pour les autres parcelles, c'est-à-dire les autres constructions à côté ?

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Alors la réponse est clairement « Oui ». Tout ce qui a été négocié entre propriétaires est dans ce préavis. Et si on change la donne, on va devoir recommencer les choses et renégocier avec les propriétaires, etc...

M. David BARBIER

Moi, en l'occurrence, je suis architecte. Le problème de fonds en fait de ce préavis, c'est qu'il nous est présenté aujourd'hui et en fait, le débat qu'on a aujourd'hui, on aurait dû l'avoir avant qu'il soit mis à l'enquête finalement. Effectivement, là je me joins un peu à la Municipalité dans le fait que toute la procédure qui a été faite jusqu'à maintenant, elle est faite, elle est longue, elle est laborieuse, elle est coûteuse. Je rejoins M. RYDLO pour dire qu'effectivement une motion au niveau du trafic doit être déposée et puis surtout je proposerais à la Municipalité de nous faire des présentations des PPA avant qu'ils soient déposés à l'enquête finalement, qu'on puisse en débattre de manière plus sereine. Voilà pour les prochains, pour celui-ci c'est un peu tard. Donc c'est ma proposition.

M. André GORGERAT, Syndic

Oui, juste pour vous dire que l'article 47 de la LATC : le plan de quartier PPA a été présenté au public, il y a eu une séance publique où tout le monde peut venir. Tout le monde peut venir poser des questions. En l'occurrence, je remarque quand même, puisque j'étais présent, on n'a pas vu beaucoup de gens.

M. Alexandre RYDLO

Je rejoins effectivement l'analyse de la Municipalité par rapport à la présentation des différents plans, puisqu'ils sont soumis à l'enquête publique, autrement dit, les gens peuvent s'exprimer et c'est certain que dans les phases de consultation qui précèdent la mise à l'enquête, il y a aussi un certain nombre de possibilités qui existent et aussi pour les différents Conseillers communaux. Par contre, c'est vrai qu'on pourrait peut-être avoir plus d'intensité sur la manière de présenter certains projets à l'avance, de manière à ce qu'on puisse avoir le plus grand nombre d'avis possible, avis qui peuvent être critiques, bien évidemment. L'idée, ce n'est pas que tout le monde ait forcément la même idée.

Maintenant, concernant l'architecture, comme je vous l'ai dit, je ne suis pas architecte, je peux par contre me rendre bien compte de ce que représente une tour de 15 ou 20 étages par rapport à un locatif de 4 ou 5 étages. En l'état, si je regarde le quartier, si je regarde la structure de notre commune, il ne me semble pas que de construire un immeuble ou de 4 ou 5 étages soit fondamentalement quelque chose de décisif pour la beauté du quartier. Je peux comprendre que pour les personnes qui ont l'habitude de traiter les questions d'architecture, il y a peut-être un élément esthétique, un élément peut-être aussi qui fait ressortir les tripes de tout artiste qu'est un architecte, mais là en l'état sur le pragmatisme, je rejoins ce que dit la Municipalité, c'est vrai que cette procédure était laborieuse, longue, elle a aussi un coût, un coût qui est supporté par les impôts que nous payons et je pense qu'il serait plutôt dans le cadre de la sagesse d'accepter le présent préavis, parce que je ne pense pas que de faire 4 ou 5 étages ne porte un préjudice énorme à l'intérêt général de notre commune.

VOTE : Amendement n° 2 du Préavis 16/2012 disant : modifier le règlement du plan partiel d'affectation « Les Glycines ». Article 11 : Constructions nouvelles – 3) – Premier point : Périmètre A : R+ 2+attiques, avec diminution de la surface de plancher en conséquence, subsidiairement d'apporter sur les plans les corrections inhérentes à cette modification.

OUI : 6

NON : 20

Abstentions : 10

L'amendement n°2 du préavis 16/2012 est refusé à la majorité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Bernard RICKLI

Vu le résultat des votes, je demande que vous rejetiez ce préavis et je demande le vote à bulletins secrets.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je vous remercie d'avoir entendu la Municipalité. Ce n'est pas toujours simple de se faire entendre et je confirme ce que disais tout à l'heure à propos de la démocratie, vous avez le droit de refuser le préavis dans son entier tel qu'il est représenté. Et bien sûr que la Municipalité vous demande de l'accepter. Merci.

M. Daniel ROD

A mon tour de proposer un vote nominatif.

M. Serge PHILIPPOZ

Le vote à bulletins secrets prend le pas sur le vote nominatif.

M. Manfred DE DIESBACH

Juste pour soutenir la proposition du vote à bulletins secrets. Merci.

M. Alexandre RYDLO

J'aimerais, avant qu'on passe sur le processus de vote, poser des questions, car à mon avis ce sont des questions relativement essentielles par rapport à ce préavis et que j'aurais peut-être voulu voir émaner du plénum, mais ce n'est pas le cas.

Par exemple quel est le type d'habitations que la Municipalité verra ou favorisera dans le cadre des différents promoteurs qui se présenteront à elle ?

Est-ce qu'il y aura un aménagement des espaces verts ?

Est-ce cela répondra à certaines attentes de la population chavannoise ?

Voilà, je pense, des questions que l'on aurait pu se poser dans le cadre de ce Conseil communal avant de savoir si on fait 4 ou 5 étages avant de savoir s'il y aura peut-être 3 ou 4 voitures de plus. Je pense qu'il y a aussi des éléments essentiels par rapport à l'urbanisme en relation avec la population. Donc là, j'aimerais que la Municipalité nous donne quand même un peu plus d'informations et ce sont des questions à mon avis, qui sont, celles-là de type de l'intérêt général et on pas de l'intérêt de peut-être certaines personnes en particulier.

M. André GORGERAT, Syndic

Oui, M. RYDLO. A l'heure actuelle, il y a 2 intérêts principaux sur ce terrain. Il y a une société coopérative d'habitation de l'Ouest qui est intéressée, il y a Cité Derrière. Donc c'est des gens qui sont intéressés par un droit de superficie, faire des loyers à un prix raisonnable. Bien entendu qu'ils sont aussi en attente de savoir la décision du Conseil de ce soir, de rappeler que vous avez la volonté de décider vous-même, démocratiquement, si vous voulez refuser le préavis, vous refusez le préavis. Si vous l'acceptez, vous l'acceptez. Je ne peux que vous encourager à l'accepter afin de continuer à développer dans la région des demandes très très fortes de logement à prix modéré, puisque j'ai lu les questions de la Commission de gestion et son étude, : « Que fait la Municipalité pour implanter des appartements à loyers dits modérés sur la commune ? » Donc la réponse elle était là, ce soir, avec un préavis et je peux que vous encourager à voter « Oui » à ce préavis.

D'autre part, c'est aussi de vous dire que si vous avez bien regardé le préavis, il y a le maintien de l'arbre qui est à l'entrée de ça et on maintient la « place publique » qui est entre les immeubles, toute la verdure qui est dessinée, elle ne va pas disparaître, il n'y a pas de places de parc en surface, il y en a très peu. Il y a des places « Visiteurs ». Le principal des places de parc sont souterrains. Donc ce dessin qui nous est donné, la place sera dévolue à tout le monde. On ne va pas faire une place multi-sport, quoiqu'on pourrait le faire. Mais peut-être des voisins ne seraient pas très contents pour le bruit. Mais tout est envisageable. Mais pour l'instant c'est qu'un parc public et de repos pour enfants, petits principalement.

Mme Loubna MAAMAR

C'est vrai que cette place, elle est très jolie, elle est bien placée, centrée, ensoleillée. Et puis je trouve dans ce préavis certaines contradictions. Je crois qu'il y a une bonne volonté qui émane de tout le monde pour l'intérêt général de cette commune. Peut-être qu'il y a un manque de coordination, il y a un manque de communication. Et puis ça se bloque comme-ça. Alors parmi quelques contradictions que j'ai repérées, typiquement on parle de loyers à prix modérés et en fait c'est vrai que cette question a été soulevée par M. RYDLO au sein de la Commission de gestion, mais ça c'était juste une parenthèse. Maintenant je reviens à des loyers à prix modérés parce qu'on s'attend en même temps si on investit, si on sacrifie des parcelles, le peu de parcelles qui restent vertes sur la commune, c'est pour des rentrées fiscales, pour pouvoir aider la commune à décoller, à avoir des... ce n'est pas péjoratif, ce que je dis, mais quand j'entends parler de prix modérés, cela veut dire salaires modérés et je vois d'entrées fiscales intéressantes. Je ne sais pas quelle est la vision. Je voudrais avoir un fil rouge qui est un peu plus logique, si c'est possible.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Alors, il n'est pas impossible que des gens très fortunés soient intéressés par des loyers modérés. Mais à part ça, c'est vrai que quand on propose des loyers plus faibles, on a un certain type de population. Et c'est vrai qu'on ne va pas faire que ça sur la commune. Quand on a vendu le terrain des anciens pavillons scolaires, ce n'était pas le but de faire des loyers modérés, ils ne le sont pas. Dans le prochain plan de quartier, on va encore discuter un moment pour les Cèdres, là, il y aura aussi des loyers qui seront beaucoup plus élevés et on espère des contribuables très intéressants. Pour habiter un étage d'une tour, il faut avoir les moyens. Voilà. Donc dans cet endroit-là, on a la possibilité d'avoir des loyers modérés.

M. Alexandre RYDLO

J'aimerais juste intervenir sur la question des loyers modérés, donc, qu'on comprenne bien le sens de la démarche relative aux loyers modérés. Je pense et je suis un tenant de la mixité. C'est-à-dire qu'on ne peut pas parquer dans un endroit, que les riches et parquer dans un autre endroit que les pauvres : ça s'appelle des ghettos. On a plusieurs exemples qui ont été faits, notamment en France et on voit les conséquences aujourd'hui. Je pense que pour une commune comme la nôtre, ce n'est absolument pas la politique à pratiquer. Je crois que si on regarde les plans qui nous ont été proposés jusqu'à aujourd'hui, typiquement les habitations des Tilleuls, me semble-t-il, on est arrivé à un système relativement mixte où on a certains appartements qui sont à des loyers relativement corrects et d'autres à des prix un petit peu plus chers. Et je pense que c'est ce type d'alternatif qu'on doit faire. Le SDOL se donne aussi cette politique-là à savoir faire de la mixité et je pense que notre commune se doit aussi de le faire.

Maintenant, on sait très bien que dans notre canton, il y a un besoin de logements, aujourd'hui pour les jeunes, pour des couples sans enfants ou même des couples avec enfants ; avec la population croissante qu'on a, nous avons un problème dans le canton, c'est de mettre à disposition suffisamment d'appartements, suffisamment d'habitations. Je pense que notre commune, comme d'autres communes de l'Ouest lausannois, par exemple les communes de Prilly ou de Renens - avec la friche de Malley – sont considérées par le canton comme des zones pouvant accueillir encore des habitations. Alors bien évidemment, cela ne veut pas dire qu'on doit construire tout et n'importe quoi, cela ne veut pas dire qu'on doit construire des barres d'immeubles de 10, 15 ou 20 étages qui font 300 mètres de long, il faut des constructions qui soient abordables, qui soient acceptables, qui s'inscrivent bien dans le paysage urbain et local et je pense que la Municipalité et les autres municipalités, finalement de l'Ouest lausannois, vont dans ce sens-là. Ça, c'est quelque chose dont je suis convaincu aujourd'hui. Alors est-ce que ça se joue à 4 ou 5 étages, je ne sais pas, on peut toujours discuter. Par contre, ça se joue par rapport à une mixité, ça se joue par rapport à des places de jeux pour les enfants, ça se joue par rapport à des espaces verts encore à disposition, ça se joue aussi par la modération du trafic, par des zones 30 km/h et ce sont tous ces éléments-là qu'on doit mettre en place. Par contre, c'est évident, ce n'est pas des choses qu'on peut faire du jour au lendemain, c'est des choses qui méritent réflexion, qui prennent du temps et j'en suis aussi ici convaincu, ce sont des choses sur lesquelles on va lentement mais sûrement arriver pour la commune de Chavannes-près-Renens.

Donc, personnellement, je vous invite à accepter ce préavis et comme j'ai dit, il va s'ensuivre, puisque vous avez refusé cet amendement en premier, je déposerai une motion ou un postulat, c'est à discuter, avec les personnes intéressées sur la question du trafic.

Suite à la proposition de M. Bernard RICKLI d'organiser un vote à bulletins secrets, Mme la Présidente demande si un cinquième des membres soutiennent cette demande.

Plus de 11 personnes acceptent cette proposition. Le vote à bulletins secrets s'organise par M. l'huissier.

VOTE à bulletins secrets : Préavis 16/2012 tel que présenté par la Municipalité :

37 bulletins délivrés et rentrés

1 bulletin blanc – 1 bulletin nul

35 bulletins valables

OUI : 22

NON : 13

Le préavis 16/2012 est accepté à la majorité.

10. Préavis n° 17/2012 : Mise en service du réseau R12 – Demande de crédit

M. Alexandre RYDLO nous lit les conclusions du rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis.

Mme Isabelle SCHAAF-JEANLOZ

La question qui se pose en ce qui concerne le trafic des TL de cette fameuse nouvelle ligne n° 31 au Chemin de la Mouline est la suivante : je voudrais savoir si - à part le trafic à double sens de ces bus - il y aura un trafic de voitures et si la route est traversante ou pas. C'est la question que je pose à ceux qui voudront bien me répondre. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

Oui, Madame. A l'heure actuelle, le trafic est interrompu, puisque c'était une volonté de la Municipalité de supprimer le trafic des camions qui se rendent à Geopolis. De temps en temps, il y en a qui s'oublient ou qui ne savent pas lire les images, car le texte est pourtant clair, mais même l'écrêteau, ils les connaissent pas : pas plus tard qu'hier matin, il y en a pas mal qui sont descendus, qui ont eu quelques difficultés à revenir. Donc la volonté de la Municipalité est probablement ce qui sera fait, puisque notre mandataire, Transitec, nous a dit que les influences de la circulation lorsque la jonction autoroutière sera là, risquent d'amener énormément de circulation ici pour faire du transit. Donc notre volonté et la volonté de la Municipalité en accord avec le Canton, pour autant que le Service des Routes soit d'accord, c'est de fermer à tout jamais la route de la Mouline à la circulation privée. C'est-à-dire qu'à la hauteur du barrage actuel, il y aura des bornes hydrauliques qui montent et qui descendent, ce qui s'est déjà fait dans quelques rues à Lausanne et qui permettront le passage des bus uniquement.

VOTE : Préavis 17/2012 tel que présenté par la Municipalité :

OUI : majorité

NON : aucun

Abstentions : 3

Le préavis 17/2012 est accepté à la majorité.

11. Rapports éventuels des commissions permanentes

Mme la Présidente n'a rien reçu et personne ne souhaite prendre la parole.

12. Motions, postulats et interpellations

Le bureau n'a reçu aucun courrier à ce sujet et personne ne souhaite prendre la parole.

13. Propositions individuelles et divers

M. Alexandre RYDLO

C'est un divers que j'avais depuis un certain nombre de séances, mais je me limitais toujours en termes de parole. Vu qu'aujourd'hui mon nombre d'interventions a explosé, je me permets d'en faire encore une.

C'est pour revenir sur le Journal « Chavannes Informations » : on retrouve toujours dans ce journal les décisions du Conseil communal, mais je les trouve toujours très succinctes puisqu'elles se limitent systématiquement aux décisions prises en relation avec des préavis, mais ne font jamais état, on va dire, soit des débats qui s'y sont passés, soit des éventuelles propositions, que ce soit des motions, postulats, interpellations ou interventions dans les divers des Conseillers communaux. Je trouve ça dommage, d'une part parce que ça ne montre pas la vie qui peut exister au sein du Conseil communal et d'autre part ça ne montre pas aux gens, on en a discuté tout à l'heure, dans le cadre du préavis sur le plan partiel d'affectation des Glycines, ça ne montre pas aux gens qu'il est possible d'amener des propositions, d'influencer la politique communale et respectivement d'influencer le cadre de vie dans lequel on évolue et on vit tous les jours. Donc si on veut pouvoir susciter un peu des vocations auprès de la population, qu'elle soit étrangère, ou jeune, ou établie de longue date, je pense qu'il serait bien de référer un peu plus que les seules simples décisions où le Conseil communal a accepté le préavis X, Y, Z /2000 X Y Z et d'aller un peu au-delà de ce qui est possible même si je sais – la Municipalité me dira peut-être – que les gens peuvent accéder au procès-verbal qu'il y a sur le site internet de la Commune, certes, c'est vrai, mais je ne pense pas que tous les gens vont se procurer ce procès-verbal ou le lisent, surtout s'il fait 20 ou 25 pages. Je pense qu'un petit extrait ou un compte rendu, même si on le trouve aussi dans la presse, si la presse vient suivre nos débats, je pense que ce serait bien. Donc j'invite la Municipalité - c'est un vœux - à étudier cette possibilité-là. Merci beaucoup.

M. Daniel ROD

Une petite intervention dans les divers. Sur le pont de l'autoroute qui enjambe l'Avenue de la Gare, une partie de la barrière a été défoncée. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il s'est passé ? A y regarder de plus près, on n'ose imaginer quelle aventure se serait passée sur les balustres rongées et trouées par la rouille qui longent ce pont de part et d'autre. Merci.

M. André GORGERAT, Syndic

Pour répondre à M. ROD. Ecoutez, nous n'avons pas été informés. Quant à la barrière, le propriétaire, eh bien, c'est le propriétaire de la route en-dessous, donc, avec le canton. Ce n'est pas à nous. La seule chose, je ne ferai pas de délation, mais comme j'ai vu les TL avec deux camionnettes faire une enquête, des photos et mesurer, je n'ose pas penser qui a touché le plus. C'est peut-être la camionnette, je ne sais pas. En tout cas en l'occurrence, apparemment, c'est eux qui mènent l'enquête.

Puisqu'on est dans les divers, moi j'aimerais remercier le Conseil communal de la confiance que vous avez accordé ce soir à la Municipalité sur les deux préavis. Notre urbaniste était au fond, elle était très inquiète de savoir que le deuxième préavis R12 ne passe pas. Puisqu'il y a juste « urgence » à la demeure, mais comme je l'ai largement expliqué déjà à plusieurs reprises, puisque l'Unil, le but, pour préciser, c'est le canton et non l'Unil. Ils n'ont pas encore déposé les plans de la route modifiée, donc on attend toujours. Mais la Municipalité se réserve toujours le droit, ma foi, de ne pas donner le permis d'habiter de Geopolis, parce que s'ils ne veulent pas jouer le jeu, nous non plus on ne le jouera pas. C'était dans le permis de construire : ils devaient faire la route, ils doivent faire la route, nous devons nous aussi aménager les arrêts de bus. Voilà. Pour l'instant, tout le monde se préoccupe de savoir si les bus circuleront au mois d'août. Pour ma part, je pense « Non ». Entre autre, la Municipalité de Saint-Sulpice s'est opposée à voir circuler des bus articulés dans Saint-Sulpice.

Renseignements pris auprès de gens qui conduisent les bus, on m'a clairement dit : « Nous, on ne passera pas avec les bus ». Nous allons attendre et l'EPFL n'a pas l'air beaucoup plus encouragée à sortir CHF 147'000.- par abri pour voir passer une ligne de bus chez eux. Et la commune d'Ecublens se bat également contre. Mais voilà. On espère quand même pouvoir avancer. Encore merci de la confiance que vous avez accordée ce soir à la Municipalité.

Mme Isabelle STEINER, Municipale

Je viens juste vous annoncer une nouvelle qui n'est pas toujours très sympathique puisque l'USL avait mis sur pied une manifestation pour le 26 mai qui était la Fête de la Cerise et que malheureusement, faute d'inscriptions, cette fête est annulée.

M. Jean-Marc ZURLINDEN

Oui, simplement, en promenant le chien ces temps, je vois la Sorge, la Mèbre qui se rencontrent, ce qui nous donne la Chamberonne et puis il y a pas mal d'un petit peu de mousse à droite à gauche. Et je vois les entreprises de nettoyage sous les locatifs à côté de chez moi qui vident, qui nettoient les containers avec des produits – j'ai été regardé les bidons et c'est bien noté que ça nuit à la faune aquatique – et qui vident les bidons de nettoyage dans les grilles qui sont en « eau claire ». Mais je pense qu'ils ne sont même pas au courant de ça. C'est des eaux claires, donc ça ne part pas à la STEP, ça va directement ou à la Sorge ou à la Mèbre. Est-ce que la Municipalité ne pourrait pas avertir les concierges ou les entreprises professionnelles de nettoyage que les bidons... vous remplissez un bidon au robinet et puis ça va dans les eaux usées, pas dans les eaux claires. Nos grilles, c'est des eaux claires.

M. Bernard RICKLI

Alors, si je ne suis pas intervenu sur le deuxième préavis, c'est que j'étais d'accord avec la ligne. Mais par contre, je voulais juste faire une petite remarque : c'est le prix des abris, donc on va payer les abris, donc les infrastructures pour les TL et on va payer le déficit de la ligne. Donc on paie 2 fois. Ce serait quand même un peu fort de café quand même de devoir payer les infrastructures des TL alors que les CFF, leurs quais, on ne les paie pas. On paie aussi le déficit des CFF, d'accord, mais les CFF, ils paient leurs quais. Je ne vois pas pour quelle raison on paie les infrastructures des TL. Dans la remarque, je sais qu'on va me dire que c'est dans la loi, mais je trouve que c'est quand même un petit peu fort d'imposer ça aux communes, de construire ces infrastructures à nos frais.

M. André GORGERAT, Syndic

Mais M. RICKLI, on ne va pas faire une polémique, je ne vais pas la faire, donc en tout cas il n'y a aucune raison de la faire. « Oui » et « Non ». On ne paie pas deux fois. Par forcément. Le déficit de la ville n'est pas dans le même compte que ce qui est « Infrastructure et mis en place ». J'entends, on paie les abris, oui. Après on va payer les aménagements. L'arrêt du bus lui-même, on le paie. Quand on fera l'Avenue de la Gare, vous devez bétonner, et puis il y a des normes données à faire, ça c'est clair. Après le déficit de la ville lui-même, c'est un déficit d'exploitation, j'entends, et c'est sûr, mais réparti aux kilomètres, aux nombres d'arrêts, voilà. Mais ça c'est clair, on continuera à payer le déficit des TL en offrant quand même une prestation supplémentaire à la population, ça c'est aussi une certitude. On l'offre à l'Unil, je vous rappelle quand même qu'ils en prennent la moitié, du déficit, les cantons, donc c'est aussi pris. Puis quant aux chemins de fer, on n'a pas de gare, mais on paie quand même le déficit également des lignes régionales, d'accord ? On paie le LEB, on paie la CGN, on ... tous. Mais je vous rappelle qu'il y a quand même des demandes pour mettre tous les transports gratuits. Ce jour-là, ce ne sera plus le déficit des TL qu'on va payer, ça va être quelque chose de monumental. Mais, raison « Oui » et « Non », mais pas à 100%.

Mme la Présidente rend les membres du Conseil attentifs au fait que lorsqu'il y a des éventuelles remarques relatives à un préavis, il est nettement plus favorable d'intervenir lorsqu'on en parle et pas dans les divers.

M. Alexandre RYDLO

J'aimerais juste faire une précision, parce que M. RICKLI a mentionné les CFF, il faut quand même le savoir, certes, on ne paie pas directement nous les quais, mais le financement pour les infrastructures ferroviaires est financé par la Confédération. Alors il y a une partie qui est récupérée sur les billets qu'on paie et sur les montants que paient les collectivités pour la garantie du déficit. Par contre les montants qui sont alloués par la Confédération sont sur la base des taxes et autres impôts payés par les contribuables. Donc nous, concitoyens de Chavannes-près-Renens.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je n'aimerais pas que M. RYDLO batte le record. Donc je m'y mets aussi. J'aimerais rassurer M. RICKLI pour lui dire que vous payez aussi le journal gratuit. Merci.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 46.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire suppléante

Rosemarie MAGNIN

Nicole MBALIKADA